



RAPPORT DU COMITE D'AUDIT DU CERSA

Le comité d'audit du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé a tenu sa cinquième réunion ce 31 juillet 2019 à partir de 11h30 minutes.

La réunion s'est tenue dans la salle de réunion du CERSA. Elle a été présidée par le Prof. KETOH Koffivi Komla, Président du comité. Le Directeur du CERSA, le Spécialiste en gestion financière et la Personne ressource en audit y ont été invités.

L'ordre du jour de cette séance du comité est le suivant :

- Validation du rapport d'audit externe 2018
- Divers

1- VALIDATION DU RAPPORT D'AUDIT EXTERNE 2018

La revue des rapports de l'audit externe (rapport d'audit financier et rapport de recommandations) par la commission a porté sur les points suivants :

- 1.1- La qualité du rapport et sa conformité avec les termes de références
- 1.2- Les états financiers
- 1.3- Le contrôle interne.

1.1- La qualité du rapport et sa conformité avec les termes de références

Les Termes de références de la mission exécutée par le cabinet Audit et Conseil Réunis (ACR) prévoient que l'audit soit réalisé en conformité avec les Normes Internationales d'Audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

L'auditeur doit produire les livrables ci-après :

- Rapport d'audit
- Rapport sur l'évaluation du contrôle interne (rapport de recommandations)

La présentation des rapports d'audit est globalement conforme aux termes de références et aux directives de la Banque mondiale en matière d'audit.



1.2- Les états financiers

Le cabinet ACR doit exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière réelle du CERSA en validant la régularité et la sincérité des comptes à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du CERSA sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Le cabinet ACR a formulé trois (3) opinions sans réserves sur :

- 1- Les états financiers du projet
- 2- Les demandes de remboursements de fonds
- 3- La gestion des comptes spéciaux.

1.3- Le contrôle interne

Suite à l'évaluation du dispositif de contrôle interne par le cabinet ACR, il a relevé la mise en œuvre satisfaisante des recommandations de l'audit 2017 sauf celle relative à la mise à jour du manuel de procédures du projet.

Sept (07) nouvelles recommandations ont été formulées pour l'exercice 2018 et portent sur la nécessité de :

- accélérer le processus de réception des locaux du CERSA ;
- veiller à ce que les ordres de mission soient visés par les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur, notamment le préfet ou le chef du commissariat de la localité d'accueil,
- joindre les tickets d'embarquement aux liasses de pièces justificatives des voyages effectués ;
- respecter les dispositions de l'article 56 du code des marchés publics ; qui stipule que l'évaluation des offres doit être effectuée au plus tard un mois (01) après l'ouverture des dossiers ;
- notifier l'ordre d'exécution des marchés au titulaire dans un bref délai ;

- faire publier après validation par la DNCMP, les procès-verbaux d'attribution de marché d'après les dispositions de l'article 61 du Code des Marchés Publics ;
- faire des copies des garanties de bonne exécution des marchés et les ranger comme documents de passation des marchés et conserver les originaux dans un coffre-fort au niveau du service financier

A l'issue de la revue des rapports d'audit externe au titre de l'exercice 2018, le Comité a formulé les recommandations suivantes à l'endroit de la direction du CERSA et de l'Auditeur :

- 1- Définir une feuille de route pour l'application des recommandations de l'auditeur externe.
- 2- Publier les rapports d'audit externe de l'exercice 2018 sur le site web du CERSA.

2- DIVERS

Dans les divers, les membres du comité ont félicité la direction du CERSA pour les infrastructures pédagogiques et de recherche construites notamment le bâtiment abritant la direction du centre, les salles de cours et les laboratoires

Fait à Lomé, le 31 juillet 2019

Le Président du comité


Professeur Koffivi K. KETOH



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

Liste de présence

NATURE... REUNION DU COMITE D'AUDIT.....
 OBJET... VALIDATION DES RAPPORTS D'AUDIT EXTERNE.....
 LIEU... SALLE DE REUNION DU CERSA.....
 DATE... 31.07.2019.....

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	INSTITUTION	CONTACT /MAIL	SIGNATURE
1	Prof KETOH K. KOFFI	Président	FDS / DIRECOOP	90024663 guillaume.kalohespana@gmail.com	
2	ZOUPOYA Zoufrou	Membre	ITRA	90024856 ehogayoya@yahoo.fr	
3	SANJEE Kodjo ASSI	Coordinateur	ANIRAT	90.05.86.07 georges.danwee@shotmail.fr	
4	TONA Kokou	Directeur	CERSA	90201646 JAKTONALGMAIL.COM	
5	GNIMASSOAN G. Michel	Perf. Res. en Audit Int. Expert		93709292 mgnimassouan@gmail.com	
6	S'EDJEDE Yawovi A.	SGF	CERSA	90793480 alexee28@yahoo.fr	
7					
8					